

## DECLARATION Abandon de recours

(A remplir EN MAJUSCULE par chaque participant ou, pour un participant mineur, par son représentant légal)

COORDONNEES DU PARTICIPANT :

Je soussigné(e), (Nom) \_\_\_\_\_ (Prénom) \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

Localité \_\_\_\_\_ C.P. \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir une invitation pour les prochaines éditions

déclare être en bonne santé et participe de ma propre initiative au « Télévie en Fête » le 22 avril 2019 organisé par RTL Belgium et le Télévie (F.R.S.- FNRS) dans la catégorie:

JOGGING

Je déclare abandonner tout recours tant pour moi que mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (mes parents, mon conjoint, mes enfants) et nos assureurs envers :

Les organisateurs de cet événement Télévie (RTL Belgium, F.R.S.-FNRS) et leurs assureurs

pour tout dommage que je subirais pendant et après l'activité choisie.

En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour les ayants-droits, les héritiers, les proches et leurs assureurs.

Je m'engage à faire preuve de suffisamment de sérieux et de motivation pour prendre part à l'activité à laquelle je m'inscris par la présente.

J'accepte et je reconnais que les peines, amendes et frais éventuels de quelque nature qu'ils soient, encourus à la suite d'infractions au code de la route ou à toute autre disposition légale, seront exclusivement à ma charge. Je m'engage à ne pas prendre part aux activités sous influence d'alcool, ni autres drogues ou stimulants et à respecter le code de la route, sous peine d'exclusion de l'activité à l'initiative de l'organisateur sans recours ni remboursement possible.

Je dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.

Fait à Namur, le 22 avril 2019.

Signature du participant ou, en cas de participant mineur, signature de son représentant légal :

\* Vos données sont traitées en parfaite conformité avec les législations belges et européennes en vigueur, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. RTL et le FNRS traitent les informations contenues dans ce formulaire uniquement pour des finalités spécifiques et limitées visant à participer aux activités organisées dans le cadre du « Télévie en Fête ». Plus d'infos sur <https://televie.be/charte-sur-la-vie-privee/>

